

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 13 février 2009
(convocation du 2 février 2009)

Aujourd'hui Vendredi Treize Février Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BRON Jean-Charles à M. DUCHENE Michel
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
M. GELLE Thierry à CAZABONNE Alain jusqu'à 10h40
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert
M. SEUROT Bernard à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 10h10
M. SOUBIRAN Claude à M. PUJOL Patrick à cpter de 12h50
Mme DE FRANCOIS Béatrice à M. TURON Jean-Pierre à cpter de 12h20
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis à cpter de 12 h 15
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre
Mme BALLOT Chantal à M. LAMAISON Serge
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Jean-Louis
M. CAZENAVE Charles à M. GAUTE Michel jusqu'à 10h10
Mme COLLET Brigitte à M. DAVID Yohan

Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. LABISTE Bernard
Mme DELATTRE Nathalie à M. SOLARI Joël à cpter de 12h40
M. DANJON Frédéric à Mme CURVALE Laure
Mme DIEZ Martine à M. PEREZ Jean-Michel
M. DOUGADOS Daniel à Mme BOST Christine
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à cpter de 11h05
M. GUICHOUX Jacques à M. FREYGEFOND Ludovic
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à cpter de 12h40
M. LOTHaire Pierre à M. MOGA Alain
M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max
M. ROUVEYRE Matthieu à M. RESPAUD Jacques
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
Mme WALRYCK Anne à Mme TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics - Direction des Moyens Généraux - Acquisition de véhicules et engins de voirie - Programme 2009 (3 lots) - Appel d'offres ouvert européen.
Autorisation.**

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Pour répondre aux besoins en matériels roulants des voiries communautaires, notre Etablissement public lance un marché sur appel d'offres ouvert européen.

La Communauté Urbaine de Bordeaux a donc mis au point les documents de la Consultation en application des articles 10, 33 alinéa 3, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Ce marché se décline en 3 lots séparés, désignés comme suit :

Lot	Désignation
1	2 châssis tribenne de 3,5 T de PTAC
2	1 châssis de 19 T de PTAC équipé d'une bibenne et d'une grue auxiliaire
3	5 chariots de manutention 4 X 4 télescopiques à charge déportée

Le montant prévisionnel de la dépense totale est évalué à 423 077 euros hors taxe, l'appel d'offres sera donc de portée européenne.

Les dépenses afférentes aux 3 lots, seront inscrites en section investissement et fonctionnement du budget principal et sur les comptes suivants :

Chapitre: 21, Article: 21571, Fonction: 8220, CRB: O100, Programme: VEB00,
Chapitre: 011, Article: 6156, Fonction: 0203, CRB: AA10,
Chapitre: 011, Article: 6355, Fonction: 0203, CRB: AA10

Les délais de livraison des matériels des lots sont laissés à l'initiative des candidats sans toutefois dépasser les délais plafonds indiqués ci-dessous :

Lot	Désignation	Délai de livraison maximum imposé par le pouvoir adjudicateur;
1	2 châssis tribenne de 3,5 T de PTAC	18 semaines
2	1 châssis de 19 T de PTAC équipé d'une bibenne et d'une grue auxiliaire	30 semaines
3	5 chariots de manutention 4 X 4 télescopiques à charge déportée	18 semaines

En application des articles L 2121-12 et L2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les documents de la consultation sont consultables par les élus communautaires à l'hôtel de la communauté à la Direction Centrale des Achats et Marchés (13^{ème} étage de l'hôtel communautaire).

Nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner les documents de la consultation et autoriser Monsieur le Président à :

- lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert européen en application des articles 10, 33 alinéas 3, 57 à 59 du Code des Marchés Publics ;

- signer le marché, à intervenir avec le(s) opérateur(s) économique(s) qui aura (ont) émis l'offre économiquement la plus avantageuse ;

- procéder en cas d'insuccès, à la recherche des prestataires, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base de documents de la consultation adaptée à la conjoncture économique ou modifiés soit par la voie d'un marché négocié, soit pour certains lots par la voie d'un marché sur procédure adaptée dans les conditions prévues par le III de l'article 27 ;

- signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 février 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
17 MARS 2009

PUBLIÉ LE : 17 MARS 2009

M. MICHÈLE ISTE